



PASSEPORT BIOMETRIQUE

La mairie de Montendre vous recevra **uniquement sur rendez-vous** :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h.

Samedi matin de 9h à 11h : remises uniquement

Merci de vous présenter muni(e) de votre dossier complet.

Prise de rendez-vous au **05 46 49 20 84**

Présence obligatoire des intéressés et de l'enfant mineur

Liste des pièces à fournir

- Fournir le dossier CERFA n°12100*02 (majeur) ou 12101*01 (mineur),
- Fournir l'ancien passeport,
- **Si perte ou vol : faire établir une déclaration de perte à la Mairie.**
- présenter la carte d'identité (original) ou sinon fournir une copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) à demander à la Mairie de naissance pour une 1^{ère} demande,
- 2 photos d'identité récentes (format 35 X 45 mm) (Photographe)
- Fournir des timbres fiscaux :

TIMBRES FISCAUX	
● Pour un adulte	: 86 € -) 10 ans de validité
● Pour un mineur de 15 ans et plus	: 42 € -) 5 ans de validité
● Pour un mineur de moins de 15 ans	: 17 € -) 5 ans de validité

- Fournir un justificatif de domicile à votre nom,

JUSTIFICATIF DE DOMICILE A VOTRE NOM	SI VOUS HABITEZ CHEZ QUELQU'UN
● Un avis d'impôt sur les revenus	● Fournir la pièce d'identité de la personne qui vous héberge (CNI ou passeport)
● Ou une facture d'électricité ou de gaz	● Attestation à compléter à la Mairie
● Ou une facture de téléphone fixe	● Un justificatif de domicile à son nom (facture)

- **Pour les mineurs : Présence de la personne titulaire de l'autorité parentale, pièce d'identité des représentant légaux, le jugement de divorce complet pour les familles concernées ainsi que la pièce d'identité des deux parents (si possible).**